

SOCIÉTÉ

IMMIGRATION ET DIVERSITÉ

L'avenir en suspens d'une centaine de mineurs isolés à Toulouse

La mairie a décidé de stopper l'expérimentation d'un lieu qui accueillait une centaine de jeunes, dans une ancienne maison de retraite. Leur avenir dépend des discussions entamées avec le conseil départemental. Une procédure d'expulsion est engagée depuis la fin mars.

Les yeux rivés sur leurs smartphones, ils attendent. Dans le hall d'accueil de l'ancienne maison de retraite Les Tourelles, plantée derrière la rocade toulousaine, une dizaine de jeunes, originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest, font les cent pas. Depuis la fin 2019, le lieu a été récupéré par la mairie, à titre d'expérimentation, pour y accueillir des mineurs isolés étrangers (MIE). C'est normalement le conseil départemental, *via* l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui doit prendre en charge ces jeunes.

Dans l'immense bâtisse, ils seraient encore 80 à y passer leurs journées et, pour certains, leurs nuits. Géré par un collectif de bénévoles, AutonoMIE et par l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (ARSEAA), une association financée par Toulouse Métropole, l'expérimentation devrait prendre fin prochainement. Dans un courrier daté du 25 janvier, le Centre communal d'action sociale affirmait que *« la fermeture du site interviendra le 7 février. Les jeunes, qui ont communiqué leur identité, seront accompagnés vers d'autres solutions d'hébergement adapté »*. Daniel Rougé, le premier adjoint chargé des affaires sociales, à l'initiative du dispositif, précisait : *« Un recensement des situations a été proposé pour permettre des orientations et éviter les sorties sèches à la rue. »* La mairie a notamment évoqué, pour justifier la fermeture, des problèmes de violences.

Depuis cette date, la situation n'a pas évolué. Pour Alice, bénévole au sein d'AutonoMIE, *« on sait qu'il y a des discussions entre la mairie, le conseil départemental et la préfecture, mais un huissier est passé et on s'attend à une expulsion »*. Du côté de la municipalité, on confirme qu'une telle procédure a été lancée le 31 mars. La décision revient désormais au tribunal administratif. Selon le conseil départemental, *« tous les occupants des Tourelles ont été considérés comme majeurs, même si des recours ont été déposés. Ils ne rentrent donc plus dans le cadre de l'ASE et nous ne sommes plus compétents pour les accueillir... »*

Sans papiers ni état civil

Depuis 2016, en Haute-Garonne, c'est au dispositif départemental d'accueil d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés que revient la charge d'évaluer l'âge de ces jeunes. S'ils sont mineurs, ils sont pris en charge dans des foyers spécialisés, dans toute la France. Dans le cas contraire, ils sont expulsables. Beaucoup arrivent sans papiers ni état civil, en provenance de Guinée-Conakry, du Mali ou de Côte d'Ivoire et les procédures peuvent donc être longues. Dès 2015, face à l'afflux des exilés, la collectivité avait décidé d'*« arrêter les placements automatiques à l'hôtel qui ne sont, en aucun cas, des structures adaptées à la prise en charge de ces personnes »*.

Sept ans plus tard, les évaluations et prises en charge sont toujours dénoncées. Pour l'avocate toulousaine Anita Bouix, qui gère une dizaine de dossiers, *« les juges des enfants reconnaissent 90 % de mineurs. Le conseil départemental ne veut plus jouer son rôle et veut gagner du temps »*. Une situation qui oblige certains jeunes à patienter dans l'ancienne maison de retraite. Avant de se retrouver à la rue ? *« J'ai la chance d'être au lycée et à l'internat. Je ne vais aux Tourelles que le week-end, mais ensuite ? »*, explique Jean-Noël, originaire de Côte d'Ivoire.

Dans le bâtiment, ils disposent encore d'une salle informatique, d'une cuisine, de salles communes et d'environ 100 chambres ou dortoirs. Des cours sont donnés par des professeurs bénévoles de l'association Tous-tes en classe³¹ et l'ONG Médecins du monde assure un suivi sanitaire. En attendant l'ordre d'expulsion et les recours possibles, les discussions se poursuivent entre les trois collectivités. A ce jour, l'ASE prend en charge 7 540 mineurs isolés en Haute-Garonne. Et a accueilli cette semaine une cinquantaine de jeunes venus d'Ukraine.

Philippe Gagnebet (Toulouse, correspondant)